Fribourg, Suisse. — 37me année. — N° 218. Le numéro Cinq centimes. Vendredi 20 septembre 1907.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Le crime odieux qui a été commis, mercredi, à Montreux, jette une lumière *blafarde* sur les faits et gestes de la révolution russe.

On n'a pas hésité un moment à attribuer le crime aux anarchistes russes; l'opinion publique n'a pas attendu de preuves à l'appui. Si le crime avait été perpétré par des représentants de toute autre nationalité, on les aurait probablement qualifiés de « bandits internationaux », de voleurs « grand style », mais dès qu'on a su que les assassins appartenaient à la nationalité russe, on les a désignés comme anarchistes.

Il importe peu de savoir si l'opinion publique a eu raison ou tort. S'est-elle méprise ?... Ce qu'il faut retenir, c'est qu'elle ait pu se méprendre. En supposant même que le crime de *Montreux n'ait pas été commis* par des anarchistes et que les assassins ne soient que de simples bandits opérant pour leur propre compte, il n'en reste pas moins certain qu'ils procédèrent selon la méthode des révolutionnaires *de leurs pays* et que leur forfait ne diffère en rien de tous ceux qu'on signale par douzaines en Russie, chaque jour de la semaine.

Donc, même si les malfaiteurs ne sont que de simples assassins, l'opinion publique ne s'est pas trompée de beaucoup. Le mobile du crime importe peu. Ce qu'il faut noter c'est le mépris de la vie humaine et cette atroce brutalité de procédés qu'employèrent les malfaiteurs. Et s'ils ont compliqué leur acte de raisons politiques, ces raisons même ne peuvent qu'aggraver leur faute, et il ne peut être question de la moindre indulgence pour des individus qui se jouent de la vie des autres dans des buts révolutionnaires.

La révolution russe est malheureusement arrivée à ce degré qu'elle tue pour la seule satisfaction de tuer, que ses apôtres versent le sang de leurs semblables pour le plaisir de voir éclabousser leurs propres mains.

Cette soif de sang a généralement accompagné toutes les révolutions. Il suffit de se souvenir de l'époque de la Terreur en France.

Quant à la révolution russe elle-même, ce qui semble le plus significatif c'est son manque foncier de principe dirigeant et le désaccord complet qui règne chez ceux qui prétendent donner le mot d'ordre. On ne pouvait s'attendre à un mouvement organisé dans une nation à demi-civilisée seulement. Mais, connaissant le peuple russe comme généralement *doux et placide, comptant sur sa* bonhomie slave, sur les principes chrétiens dont il est imprégné, on pouvait espérer que, même en temps de trouble, il saurait garder un tant soit peu de dignité. Cela n'est guère le cas, et, chaque jour davantage, on peut constater une recrudescence de brutalité non seulement parmi la plèbe ignorante mais même chez les *meneurs éclairés, qui, eux, devraient avoir pleine conscience de leurs actes.*

Quelle est la cause de cet état d'esprit général ? Le gouvernement, qui a négligé pendant bien des années l'éducation morale de ses sujets, doit porter une part des responsabilités. Il *serait injuste de les lui faire porter* toutes. Il a contribué à l'*amoralité* de son peuple plutôt qu'à son immoralité. Or les actes révolutionnaires en Russie prouvent plutôt une immoralité *consciente et presque calculée. La Révolution française a,* certes, plus d'une fois, commis des crimes que ne parviendront jamais à laver les principes au nom desquels elle agissait. Mais, pour la Révolution française, il y a eu, du moins, cela qu'elle agissait au nom principes élevés.

La révolution russe procède tout différemment. Sa manière ne tend pas à reconstruire mais uniquement à détruire.

Les principes socialistes au nom desquels elle agit et tels qu'ils ont été appropriés aux besoins des révolutionnaires russes tendent moins à l'égalité des conditions d'existence et à l'amélioration du sort commun qu'à la spoliation de tous ceux qui possèdent quelque chose, qu'ils soient riches ou presque pauvres.

Aujourd'hui, nous croyons plutôt que le drame de Montreux ne fut qu'une œuvre de bandits pure et simple. Mais il est nécessaire de faire remarquer que, quels qu'ils fussent, les assassins de Gudel étaient fils et élèves de la révolution russe et qu'ils se sont servi des mêmes procédés « d'expropriation ».

Les révolutionnaires russes ont suivi le plus mauvais chemin. *Ils* se sont aliéné déjà par leurs forfaits la sympathie de la nation russe au nom de laquelle ils prétendaient agir. Ils n'ont qu'à continuer, et ils ne tarderont pas à s'aliéner, jusqu'à la haine, l'*opinion européenne.*

***

L'accord anglo-russe sera ratifié et publié lundi. Les journaux de Saint-Pétersbourg en donnent les grandes lignes.

Si ce qu'ils disent est exact, l'Angleterre et la Russie ne se seraient pas contentées de s'assurer par ce traité qu'elles ne s'inquiéteront pas sur leurs frontières; que la Russie ne s'avancera pas vers le golfe Persique; *qu'elle laissera à l'Angleterre sa prépondérance en Afghanistan,* et que l'Angleterre ne cherchera pas à s'établir au Thibet; mais elles auraient partagé la Perse en deux sphères d'influence, celle du Nord pour la Russie et celle du Sud pour l'Angleterre.

L'Allemagne sera fort irritée, et l'on est en droit de supposer que, si elle le peut, elle brisera l'accord qui vient d'être établi, comme *elle a brisé* l'accord anglo-français relativement au Maroc.

***

Des journaux anglais annoncent qu'un différend est survenu au Maroc entre la France et l'Espagne.

Le cabinet de Madrid, voulant compenser l'effacement de l'Espagne à Casablanca, enverrait des forces dans le nord du Maroc pour prendre les devants et s'assurer une prépondérance à Tanger.

L'Espagne s'apercevrait que l'Allemagne pourrait bien se désintéresser du Maroc et elle voudrait s'assurer une part de l'empire chérifien.

La préoccupation de l'Espagne est vraisemblable, mais les moyens qu'on *lui prête sont de ceux que les gouvernements ne manquent jamais de démentir.*

***

Un conflit qui paraissait finir en douceur tourne subitement à l'aigre : c'est celui du Japon et du Canada à propos des *troubles antijaponais* de Vancouver. Le gouvernement canadien, imitant celui des Etats-Unis, a envoyé à Tokio un message demandant qu'un accord intervint pour *limiter le nombre annuel des immigrants japonais au Canada.* Indignation et fureur, à Tokio, où l'on répond que cette demande tend à diminuer le prestige du Japon comme puissance civilisée et mondiale et où l'on ajoute que cet accord serait une dérogation au traité existant entre le Japon et la Grande-Bretagne, par lequel cette puissance garantit aux Japonais la libre entrée dans toutes ses colonies.

***

M. Bebel a fait, au congrès socialiste allemand d'Essen, son grand discours de revue politique. Ce qu'il a dit de la politique extérieure n'a rien d'inédit. Mais, à propos des affaires intérieures, il a parlé du bloc gouvernemental de M. de Bülow; il a annoncé qu'on verrait probablement bientôt le Centre et les conservateurs protestants revenir à leur alliance naturelle; que le bloc aura alors vécu et que M. de *Bülow pourra faire ses malles.*

Le leader socialiste n'est pas mauvais prophète. Il est certain que l'alliance des libéraux et des conservateurs protestants est une chose anormale, qui ne pourra longtemps durer. Quant au Centre, entré dans des voix plus démocratiques, il est difficile qu'on le revoie faire avec les conservateurs d'autre cartel qu'un cartel de circonstance.

***

Abd el Aziz, qui vivait à Fez sans paraître s'inquiéter beaucoup des affaires intérieures de son empire, fait des coups d'Etat en voyage. A la deuxième étape de sa pérégrination vers Rabat, il a mis à la retraite son *grand-vizir Gharit et l'a remplacé par* Ben Sliman, ministre des affaires étrangères, dont le poste sera confié à El Mokri, délégué marocain à la conférence d'Algésiras. C'est sur les bords du Sebou qu'il a fait permuter *ses ministres,* en dépit du proverbe qui dit qu'il ne faut pas changer les chevaux de l'attelage au moment de passer la rivière.

Chronique des Chambres

Berne, 19 septembre.

LA DROITE A SCHWARZENBOURG

Par une brumeuse journée d'automne, qui s'est terminée par une apothéose solaire, la députation conservatrice-catholique des Chambres fédérales s'est évadée de la grise enceinte des murailles citadines pour aller prendre un bain de verdure dans le voisinage du Guggisberg.

A 12 h. 45, après de féconds débats sur les forces hydrauliques et sur le contrat d'assurance, la droite des deux Conseils s'est embarquée, avec M. le conseiller fédéral Zemp, sur le train spécial que la Compagnie *du Berne-Schwarzenbourg* venait de chauffer à la demande du comité. Comme d'habitude, les parlementaires ont eu la gracieuseté d'inviter les journalistes. Les correspondants fédéraux du *Vaterland, Liberté* et autres journaux catholiques sont donc de la partie.

Le train va sans arrêt jusqu'au *pont vertigineux* jeté sur la rivière du Schwarzwasser, qui roule ses eaux sombres et ses galets au fond d'une gorge lugubre. Nous descendons pour examiner cet ouvrage d'art et de technique moderne.

Quelques minutes encore, et nous sommes à Schwarzenbourg. Le trajet a pris trois quarts d'heure; juste le temps de reposer *les yeux sur de* grasses prairies, sur des villages propres et aisés, tels que Könitz, sans oublier les nombreuses fermes d'aspect cossu, entourées de vergers, le tout dans un cadre de collines ondulées et de riches forêts.

Schwarzenbourg *n'est sorti que* récemment de sa solitude alpestre. La voie ferrée qui le relie à Berne depuis peu de temps, le retranche désormais du nombre des jolis coins de la Suisse *inconnue. Mais ce bourg a gardé encore assez de sa vieille physionomie* pour attirer la visite des esthètes. Son château et l'antique chapelle au clocher bizarre, dernier témoin des temps catholiques, sont un décor qui peut rivaliser avec le temple paroissial de Wahlern, si admirablement situé. Non loin de là gisent les ruines du manoir de Grasbourg, vestiges de l'ancienne domination des comtes. Nous n'oublions pas, non plus, que Schwarzen*bourg fut un bailliage fribourgeois.*

Au débarqué, la phalange parlementaire se rend à l'hôtel de l'Ours, où nous attend le dîner. Il est près de 2 h. C'est dire que les appétits sont suffisamment aiguisés.

La spacieuse salle à manger est toute décorée et écussonnée. Et nous sommes à l'hôtel de l'Ours ! Que peut-on désirer de mieux en pays bernois où, selon un chroniqueur parisien, on a l'heur de posséder eau, gaz et ours *à tous les étages!*

Dire que le menu fut abondant, savoureux, ce serait apprendre une chose banale à quiconque a goûté la cuisine des bonnes auberges bernoises. Mais nous n'étions pas venus pour cette simple satisfaction matérielle. Le programme nous invitait plutôt aux délicates joies de la collégialité, de la franche gaieté helvétique et de l'union dans les mêmes principes. Cette partie intellectuelle et récréative a été admirablement remplie par les toasts de MM. Staub, président du comité de la droite, conseiller national de Saint-Gall; Wirz, président du Conseil des Etats; Benziger, député aux Etats, de Schwyz; Lurati, conseiller national du Tessin, et Stäu*ble, conseiller national d'Appenzell.* De leur côté, MM. Grand et Hochstrasser ont pourvu à l'agrément des convives par des solis, suivis de chœurs que M. le Dr Erb accompagnait au piano.

Le retour à Berne s'est effectué à 7 h., *sous les regards du soleil* couchant qui empourprait les cimes jurassiennes au loin. Ce fut une trop courte halte sereine dans l'aride traversée des discussions parlementaires.

CONSEIL DES ÉTATS

Berne, 19 septembre.

L'utilisation des forces hydrauliques

Nous avons donné hier en *Dépêches* les grandes lignes du rapport de M. *Cardinaux,* rapporteur de la commission chargée d'exa*miner le projet d'arrêté fédéral* introduisant dans la Constitution un nouvel article 25*bis* attribuant à la Confédération le droit de légiférer sur l'utilisation des forces hydrauliques, ainsi que sur le transport et la distribution de l'énergie électrique provenant de ces forces.

La commission unanime proposait d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral, qu'elle modifie sur un point principal en prévoyant un droit d'indemnité en faveur des concessionnaires actuels pour les pertes résultant de l'application de la *nouvelle loi.*

M. *Usteri* (Zurich) serait plutôt partisan du monopole. Il reconnaît que les cantons de la Suisse française ont mieux résolu le problème hydraulique que Zurich, au point de vue pratique. Néanmoins, il votera l'entrée en matière.

M. *Kunz* (Berne) voulait d'abord proposer le renvoi du projet à la commission. Mais il *renonce à cette intention, dans la pensée* qu'on tiendra *compte, au cours des débats,* des réserves qu'il veut faire en faveur du droit de concession des cantons.

M. *Isler* (Argovie), membre de la commission, trouve qu'il y a quelque chose de juste dans les réserves formulées par M. Kunz.

M. *Cardinaux,* président de la commission, rassure M. Kunz sur la portée du texte proposé. Le droit de haute surveillance de la Confédération s'exercera plutôt contre la spéculation que contre les droits des cantons.

M. *Ruchet,* conseiller fédéral : Il s'agit d'un domaine public qui appartient actuellement aux cantons. *La souveraineté cantonale doit être la règle; la souveraineté* fédérale n'intervient que par exception, pour cause d'utilité publique. Le Département de l'Intérieur n'a pas eu le temps de préparer un projet de loi en application de ce futur arrêté constitutionnel. L'élaboration de cette loi sera très difficultueuse. Mais nous espérons arriver avec un projet avant la votation populaire, afin que le peuple puisse avoir pleine conscience de la portée de son vote. Voici à peu près comment le Département comprenait d'abord l'application de l'arrêté constitutionnel. Les lois reposeront sur les quatre bases suivantes: 1° Prescriptions fondamentales; 2° Sau*vegarde des intérêts publics;* 3° *Sauvegarde* des droits privés; 4° Prérogatives des administrations publiques.

L'orateur indique encore les subdivisions de ces quatre chapitres. Si le Département avait pu soumettre son projet de loi à la commission, les craintes de M. Kunz auraient été entièrement dissipées. Les réserves du représentant bernois pourront être présentées beaucoup plus utilement à l'occasion de la discussion du projet de loi. L'accord interviendra facilement entre les cantons et la Confédération, comme le prouve l'application actuelle de la loi forestière. Il y aurait intérêt à ne pas compliquer *la rédaction* de l'article constitutionnel. On peut avoir confiance dans le texte proposé par la commission. Ce texte est plus clair que celui du Conseil fédéral. M. Kunz peut se déclarer satisfait des explications que lui a données M. Cardinaux.

M. *Kunz :* En effet, je me déclare complètement édifié par les éclaircissements du rapporteur de la commission.

La discussion est close et il est entré en matière sur le projet de la commission.

On passe aux détails du projet d'arrêté constitutionnel.

Dans son commentaire du préambule de l'arrêté, M. *Cardinaux* fait remarquer que l'énergie électrique produite autrement que par les forces hydrauliques ne tombe pas sous le *régime* de la nouvelle disposition *constitutionnelle.*

A la demande de M. *Locher,* on rédige comme suit la première réserve du projet d'arrêté : « *Si le comité d'initiative, conformément aux pleins pouvoirs qu'il a reçus des initiants,* ne déclare pas au Conseil fédéral, en temps utile, qu'il renonce au projet présenté par l'initiative populaire et qu'il se rallie à celui de l'Assemblée fédérale, la demande d'initiative précitée sera soumise à la votation du peuple et des cantons. »

M. *Cardinaux* expose ensuite le sens général du nouvel art. 24*bis* proposé par la commission. Le principe de la souveraineté cantonale est la règle. Les cantons conservent le droit d'octroyer les concessions, sous réserve des exceptions stipulées en faveur de la législation fédérale.

M. *Isler* [illegible] *une rédaction qui laisse* plus de marge aux cantons.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Au Maroc

Baignade tragique

Mardi après midi, à Casablanca, les troupes françaises avaient été conduites sur la plage, pour la baignade.

Un légionnaire fut renversé par une vague. Se sentant sur le point de se noyer, il poussa *des cris d'alarme. En* entendant ces cris, le lieutenant Pillot se porta courageusement au secours du malheureux soldat : il allait l'atteindre, quand survint une lame de fond qui les submergea tous les deux.

Le corps du vaillant officier a pu être ramené sur le rivage, mais le cadavre du légionnaire n'a pas été retrouvé.

Le deux victimes appartiennent au 2me étranger en garnison à Saïda.

Le lieutenant Pillot, né à Colmar, en 1869, était entré au service en 1887.

L'enterrement du lieutenant Pillot a eu lieu hier jeudi. Le ministre de France à Tanger, M. Regnault, le général Drude, le consul de France à Casablanca et les officiers du corps expéditionnaire y assistaient.

Un complot contre Abd-el-Aziz

L'autre jour, au camp d'Abd-el-Aziz, le caïd Mechouar reçut l'ordre de procéder à l'arrestation de Ben Daoud, administrateur des domaines.

Ben Daoud a été aussitôt enchaîné aux pieds, puis emmené à Fez par une escorte de 50 cavaliers, avec sa famille, composée d'une cinquantaine de personnes.

L'arrestation est motivée par le fait qu'on trouva des lettres de Ben Daoud adressées à Marakech,; il aurait été en correspondance suivie dans le but d'our*dir un complot contre* Abd-el-Aziz.

Malgré ses dénégations, Ben Daoud a été arrêté.

EN RUSSIE

Train attaqué

Un train de voyageurs des chemins de fer du sud-est, dans lequel se trouvaient un garçon de recettes de la banque du Nord et un garçon de recettes de la banque de Voronèje, a été attaqué mercredi *par sept bandits* qui ont dérobé 24,000 roubles au premier et 20,000 au second. Les bandits ont pris la fuite après avoir blessé l'agent de police qui accompagnait le convoi.

Les élections

Les élections des 560 fondés de pouvoirs du gouvernement de Moscou viennent de se terminer. Parmi les élus, il y a trois membres des Vrais Russes, 24 socialistes, 28 monarchistes, 63 membres des partis de droite, 341 membres des partis modérés, 96 membres de la gauche et quatre de l'extrême gauche.

165 des fondés de pouvoirs ainsi élus l'avaient déjà été lors des élections à la seconde Douma.

Le choléra

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* an*nonce* qu'un lazaret flottant, à l'usage des personnes attaquées du choléra, va être expédié sur le *Volga,* pour fonctionner entre Tver et Rybinsk. Le lazaret comprend une salle pour désinfection, un cabinet de bain, des cabines pour dix malades et des logements pour le personnel *interne.*

Les troubles agraires en Italie

Les nouvelles qui arrivent des Pouilles sont toujours plus graves. Les chefs des ligues agraires sont les maîtres dans tout le pays; ils ont organisé aux portes des villes des postes, où les paysans, armés de fusils, empêchent qui que ce soit d'entrer ou de sortir. Le but des grévistes est d'empêcher les propriétaires de se procurer des ouvriers pour les ven*danges.*

Plusieurs épisodes sanglants se sont produits à Canosa. Un nommé François Massa, voulant, coûte que coûte, aller à sa campagne, se fit accompagner par ses deux fils et par trois de ses ouvriers. Ils s'armèrent de fusils. Aux portes de la *ville, les paysans leur barrèrent la route.* Alors, le père Massa déchargea son fusil sur les grévistes et en blessa plusieurs. Les grévistes firent feu à *leur tour, blessant* mortellement le père Massa et grièvement aussi un de ses fils, dont ils s'emparèrent. A ce moment, deux com*pagnies de soldats arrivèrent et dégagèrent* ce dernier, que les grévistes voulaient lyncher. Les soldats eurent peine à tenir en respect la foule et durent se former en carré pour repousser ses assauts.

A Minervino, les grévistes refusèrent la permission de *sortir de la ville à un* cortège *funèbre qui devait se rendre au* cimetière.

A Cerignola, le sous-préfet a dû demander aux chefs des Ligues agraires la permission de sortir de la ville pour un *père qui devait porter de quoi manger à* sa famille. Les chefs ligueurs répondirent qu'ils ne reconnaissaient aucune autorité.

A Sant'Eramo-in-Colle, les grévistes ont menacé de célébrer le 20 septembre en envahissant les vignes des propriétaires.

La presse flétrit la faiblesse du gouvernement. On prévoit que d'autres conflits vont se produire.

CONTRE LA TUBERCULOSE

A Vienne, hier, a eu lieu, en présence de nombreux représentants des gouvernements étrangers, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires, l'ouverture solennelle du 6me congrès international pour la lutte contre la tuberculose, qui siégera sous la haute protection de l'empereur. Après les discours ordinaires de bienvenue, entre autres celui du ministre de l'Intérieur, au nom du gouvernement austro-hongrois, la conférence a décidé de présenter les hommages de ses membres à l'empereur François-Joseph, en sa qualité de protecteur du congrès, ainsi qu'au prince François-Salvator, comme représentant du souverain.

Russie et Etats-Unis

Le *Novoïé Vrémia* de Saint-Pétersbourg annonce que la visite de M. Taft à Saint-Pétersbourg aura lieu à la fin du mois de novembre.

Cette visite aura pour objet la discussion d'un projet de convention russo-américaine sur le droit d'ancrage de la flotte des Etats-Unis dans le port de Vladivostock.

Petite Gazette

Hier jeudi, a eu lieu, à Crémone, en présence de M. Cocco Ortu, ministre de l'agriculture en Italie, et de nombreux députés et sénateurs, l'ouverture solennelle du congrès des banques populaires italiennes.

— On mande de Bruxelles que la commission parlementaire du Congo a été convoquée pour le 24 septembre.

— Le premier congrès synodiste des pasteurs protestants, autorisé en Russie, aura *lieu à Moscou le 29 septembre.*

— L'Association catholique de la jeunesse française tiendra les 5 et 6 octobre prochains un congrès départemental à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

— Le roi de Siam fêtera, lundi, à Homburg (Allemagne, Hesse), l'anniversaire de sa naissance. Les invités sont au nombre de six cents. On a commandé pour eux six cents bouteilles de vin du Rhin et six cents bouteilles de champagne.

Le Mouvement social

Le travail dans les mines

Le congrès international des mineurs, réuni à Salzbourg, s'est occupé hier jeudi d'une résolution présentée par la délégation de la Grande-Bretagne tendant à faire voter par les gouvernements de chaque pays minier, des lois plus favorables, destinées à *assurer la sauvegarde des ouvriers dans les*

mines. Les délégués anglais font remarquer à ce propos que le gouvernement britannique, reconnaissant la nécessité d'une meilleure législation sur la protection ouvrière, a fait nommer une commission dont font également partie des représentants de la Fédération anglaise des ouvriers mineurs. Cette commission va visiter sous peu le continent pour y étudier les installations minières.

Le congrès a adopté une résolution, présentée par les délégués de l'Allemagne et de l'Autriche, tendant à faire interdire légalement l'emploi, dans les entreprises minières, d'enfants âgés de moins de 14 ans, ainsi que l'emploi de jeunes gens âgés de moins de 16 ans dans les travaux souterrains.

Le congrès a discuté ensuite la question du travail de la femme et, après de longs débats, a adopté une résolution tendant à interdire le travail des femmes dans les mines. Deux motions présentées dans ce sens par les délégués de l'Allemagne et de l'Autriche, d'une part, de la Belgique et de la France, d'autre part, ont été adoptées.

Echos de partout

LE SOMMEIL DU MILLIARDAIRE

M. John Rockefeller a fait installer, dans sa maison, à Cleveland, le système d'alarme le plus complet qu'on puisse imaginer, contre les cambrioleurs. Mais, comme si cela ne suffisait pas, M. Rockefeller dort dans une chambre, à l'étage supérieur, où on ne peut pénétrer qu'en passant par plusieurs pièces où ses lieutenants les plus fidèles sont installés.

Le soir, des lampes à arc puissantes illuminent le terrain autour de la maison de M. Rockefeller, et trois hommes au moins sont de service pour surveiller les issues et patrouiller aux environs. Le roi du pétrole a deux gardes du corps, un Irlandais et un Suisse, qui ne le quittent jamais.

LA CURE DE LIT

Un docteur la recommande à tous les neurasthéniques ; et Dieu sait s'ils sont nombreux dans la vie moderne, si enfiévrée ! On demande donc à ce docteur ce qu'il fallait faire pour guérir complètement la neurasthénie :

— Rien, répondit-il. Il suffit de rester au lit. Ce n'est pas difficile. D'ailleurs, le lit est le seul remède contre le surmenage des nerfs. Restez de temps en temps un jour au lit et vous verrez. Coupez le tracas de vos affaires par une bonne cure de lit, mais le lit tranquille, sans lecture ni cigares. Surtout, baissez les stores. Il ne faut pas trop de lumière. Exercez-vous à ne pas penser avec excès. Ne mangez pas beaucoup, buvez peu, et vous m'en direz des nouvelles...

Avis aux intéressés : rien ne coûte d'essayer.

LA LONGÉVITÉ DES BÊTES

On est, en général, assez mal fixé sur ce point, mais voici, d'après le *Journal de Santé*, ce qu'en pensent les meilleurs naturalistes. Les chiffres sont des moyennes :

Crocodile, 200 à 250 ans ; éléphant, 150 à 200 ans ; carpes, 100 à 150 ans ; aigle, 100 ans ; cygne, 100 ans ; corbeau 100 ans ; rhinocéros, 60 ans ; lion, 60 ans ; perroquet, 50 ans ; oie, 50 ans ; chameau, 50 ans ; brochet, 40 à 50 ans ; vautour, 40 ans ; taureau, 30 ans ; cerf, 30 ans ; âne, 25 à 30 ans ; cheval, 25 ans ; chardonneret, 25 ans ; paon, 25 ans ; chien, 15 à 25 ans ; pinson, 20 à 25 ans ; porc, 20 ans ; ours, 20 ans ; vache, 20 ans ; bœuf, 18 à 20 ans ; chat, 18 ans ; rossignol, 16 ans ; alouette, 16 ans ; renard, 15 ans ; anguille, 15 ans ; linotte 15 ans ; brebis, 12 ans ; brême, 12 ans ; grillon, 10 ans ; serin, 10 ans ; chèvre, 10 ans ; moineau, 10 ans ; poule, 10 ans, tanche, 10 ans, lapin, 8 ans ; lièvre, 7 ans ; écureuil, 7 ans ; araignée, 7 ans ; abeille, 1 an.

MOT DE LA FIN

Sur une plage de Bretagne, entre baigneurs :

— Brrr... fait l'un d'eux, mais on gèle ici ; si ce temps-là continue, tout le monde va se ruer à la gare pour rentrer à Paris.

— Alors, fait l'autre en souriant, ce sera un *chauffe-qui-peut* général !

Confédération

Le départ du colonel Müller pour le Maroc. — Le colonel Armin Müller, inspecteur général de la police marocaine, partira vers la fin de ce mois pour rejoindre son poste à Tanger. Sa femme l'accompagnera tandis que ses enfants resteront en Suisse.

Le colonel aurait exprimé l'opinion que la tranquillité renaîtrait au Maroc avec le temps des pluies et des moissons.

Congrès abolitionniste. — C'est aujourd'hui vendredi que s'ouvre à Lugano la conférence annuelle de la Fédération abolitionniste internationale. Hier soir, jeudi, il y a eu réception organisée par le comité abolitionniste tessinois.

Les séances du matin et de l'après-midi seront consacrées aux travaux des rapporteurs sur la police des mœurs dans ses relations avec la morale et la santé publique, le droit de la femme.

Le soir, séances publiques en italien et en français, l'une pour hommes, l'autre pour dames.

Fogazzaro est arrivé à Lugano pour suivre de près les travaux de la conférence.

Ceux qui émigrent. — Le nombre des émigrants suisses pour les pays d'outre-mer subit presque chaque mois une augmentation considérable. Il a été de 547 pour août écoulé, tandis qu'il n'était que de 356 pour le mois d'août de 1906. Jusqu'au 1er septembre de cette année, 3876 Suisses ont émigré, contre 3277 pendant la période correspondante de l'an dernier.

Cantons

ZURICH

Un centenaire. — Les catholiques de la ville de Zurich se préparent depuis plusieurs mois à célébrer le centenaire de l'érection de leur paroisse. A cette occasion, une grande réunion aura lieu, le 13 octobre, à 3 heures, à la Tonhalle. M. le Dr Decurtins, professeur à l'Université de Fribourg, y prononcera le discours de circonstance, qui sera suivi de nombreuses productions musicales pour chœur d'enfants, chœur d'hommes et chœur mixte, avec accompagnement d'une partie de l'orchestre de la Tonhalle.

La cérémonie sera honorée de la présence de Sa Grandeur Mgr Battaglia, évêque de Coire.

Un écrivain de valeur, M. Wymann, archiviste cantonal, à Altorf, a retracé dans un ouvrage richement illustré les fastes centenaires de la paroisse de Zurich. Ce livre sortira de presse vers la fin de septembre.

ZOUG

Au couvent de Menzingen. — La semaine dernière, en présence de Sa Grandeur Mgr Stammler, évêque de Bâle et Lugano, 31 religieuses du couvent de Menzingen ont prononcé leurs vœux solennels. Le dimanche auparavant avait eu lieu la prise d'habit de 80 novices. Et mardi, 17 septembre, 30 religieuses ont fait leur profession.

VAUD

Echos des grèves vaudoises. — L'histoire des 584 soldats vaudois qui auraient été punis comme réfractaires à l'occasion des grèves de Lausanne, Orbe et Vevey a été depuis longtemps reléguée dans le domaine de la fable. Une quinzaine de soldats seulement se seraient trouvés dans ce cas, selon la *Revue*.

D'après les données officielles, qui ne sont pas encore définitives, ajoute la *Gazette*, 192 hommes n'ont pas été atteints par l'ordre de marche subitement donné (générale et tocsin) et ont fourni de leur absence des explications qui ont été reconnues légitimes.

Une cinquantaine d'hommes n'ont pas justifié leur absence. Les commandants d'arrondissement les ont recherchés et les recherchent encore, leur enquête n'étant pas encore terminée. Jusqu'ici, une quinzaine d'hommes ont été punis de 8 à 10 jours d'arrêts.

VALAIS

Les manœuvres de Saint-Maurice. — Hier jeudi, il n'y a pas eu de combat important ; des deux côtés, on a avancé en poussant des reconnaissances ; quelques patrouilles se sont rencontrées sur les hauteurs du col de la Croix et ont échangé des coups de feu à grande distance. La rencontre aura probablement lieu aujourd'hui.

Pendant la journée d'hier, une ligne télégraphique a été établie, reliant le poste avancé de Taveyannaz à Gryon.

Le temps est magnifique et ces manœuvres en haute montagne sont suivies avec beaucoup d'intérêt par de nombreuses personnes. Les habitants du pays, ont fait de leur mieux pour accueillir la troupe.

On a beaucoup admiré l'ordre et la discipline qui règnent, soit pendant les marches, souvent fort pénibles, soit dans les cantonnements.

Le spectacle de ces soldat serpentant le long des sentiers, et suivis de chevaux de bât, de mules portant des mitrailleuses, des bagages ou des munitions est des plus pittoresques.

Le drame de Montreux

Les assassins à Lausanne

Nous avons dit hier qu'on avait amené mercredi soir, à Lausanne, les auteurs du crime de Montreux.

Hier matin jeudi, ils ont été conduits au service anthropométrique, rue de Valentin.

Danieloff, le plus jeune, en est sorti à 9 h. 45. Un agent le conduisait au train de 10 h. 33 pour le rendre aux prisons de Montreux. En apercevant l'assassin, une vingtaine de personnes qui étaient là poussèrent des cris de « A mort ! », sans chercher cependant à le frapper.

A ces clameurs, une foule de deux à trois cents personnes se rassembla en un clin d'œil devant la porte de la Sûreté, attendant l'apparition de Nilista. Mais, de crainte d'une échauffourée, les agents gardèrent leur prisonnier.

Durant tout l'après-midi, la foule stationna devant le bureau de la Sûreté. A 6 h. 10 enfin, l'assassin fut conduit en voiture à la gare pour être acheminé sur les prisons de Vevey.

Le transfert de Nilista, du bureau de la Sûreté à la gare, a donné lieu à quelques incidents. A l'avenue du Théâtre, des pierres, lancées contre la voiture qui le transportait, en ont brisé les vitres. A la gare, une très grande foule était accourue.

C'est à grand'peine que les agents qui l'accompagnaient ont pu le conduire au local de la Sûreté en attendant le départ du train pour Vevey. Tandis que Nilista était là, des pierres ont encore été lancées contre les fenêtres du local, dont les vitres furent brisées.

On assure même que le prisonnier a reçu de nouveaux coups de canne, en traversant la foule pour se rendre au train.

Le signalement des criminels

L'assassin arrêté avenue du Kursaal, — celui qui n'a pas tiré — est un petit jeune homme dont la taille doit mesurer à peine 1 m. 60. Il n'a pas l'air d'avoir plus de 25 ans. Ses cheveux sont noirs et touffus. Un soupçon de moustache orne sa lèvre. Ses traits et son teint pâle rappellent le type slave. Il dit d'ailleurs être Russe, de la province de Tsernikow, et s'appeler Maxime Danieloff.

L'autre, Nilista, le plus criminel des deux, a un physique menaçant, dont voici la description en deux mots : taille 1 m. 70 au moins, barbe en pointe et cheveux roux, embroussaillés. Il semble avoir 28 à 30 ans.

Les revolvers des assassins sont des armes automatiques du modèle le plus moderne.

En fouillant une seconde fois leurs vêtements, à la prison des Planches, on a découvert des billets de tramways genevois. C'étaient là tous les papiers qu'ils avaient sur eux ; mais cela suffit pour montrer que ces sinistres gredins rôdaient depuis quelque temps dans le pays. La veille du crime, ils avaient exigé une aumône à l'Hôtel de Jaman et s'étaient répandus en menaces contre le personnel de cette maison, parce qu'on les avaient justement éconduits.

Mercredi matin, à 5 h., on les vit passer à Grandchamp ; ils se dirigeaient sur Montreux. Quelques personnes croient les avoir déjà remarqués dans cette dernière localité, il y a quelques jours. Alarmée par leurs allures, une propriétaire les avait même signalés à la police, sans cependant pouvoir en faire un portrait bien précis. Enfin, le sentiment général est qu'ils cherchaient sans doute depuis quelque temps l'occasion de faire un mauvais coup à Montreux et qu'ils avaient épié M. Gudel à plus d'une reprise.

La reconstitution du crime

Il résulte d'une première enquête que le meurtre a été prémédité. Les allures louches de deux individus autour de la succursale avaient attiré l'attention mardi après midi.

Il paraîtrait que M. Gudel passa mercredi matin, à neuf heures, comme d'habitude, sa serviette sous le bras, venant de la Banque centrale, dit la *Feuille d'avis de Montreux*.

Il ouvrit son établissement et presque aussitôt deux individus qui l'avaient suivi y pénétrèrent après lui.

Vraisemblablement, l'un d'eux ferma la porte à clef pendant que l'autre occupait l'attention de M. Gudel. Celui ci avait déjà ouvert son coffre-fort pour le change des billets.

M. Gudel a été trouvé, nous l'avons dit, étendu sur le dos, derrière la cloison à claire-voie. Sa bouche ouverte, comme dans l'effort d'un dernier râle, ses yeux entr'ouverts et où se lisait encore l'épouvante, les blessures constatées permettent de fixer plus ou moins le drame.

On suppose que, tandis que M. Gudel se penchait au guichet pour rendre la monnaie, l'assassin lui appuya d'un geste brutal son arme, jusqu'alors dissimulée, sur la joue droite, qui porte encore la marque circulaire très nette du canon du pistolet. Le jeune homme, affolé, se rejeta en arrière et poussa un cri qu'a entendu très distinctement un voisin, M. Ernest Dubois, alors dans son jardin. Ce cri perdit M. Gudel. Deux détonations retentirent, et deux balles l'atteignirent au côté droit de la poitrine, l'une à deux centimètres à peine au-dessous du sein, la seconde qui transperça la quatrième côte. Grièvement blessé, M. Gudel poussa un second cri, cri de douleur et de frayeur, et chercha à s'accrocher d'une main au rebord de la tablette du guichet. C'est alors qu'un troisième coup l'atteignit au-dessous du maxillaire supérieur, près de l'oreille droite ; le projectile pénétra dans le cerveau et détermina la mort. Le malheureux tomba tout de son long dans la position où il fut retrouvé quelques instants plus tard.

Le corps du malheureux Gudel a été déposé mercredi à la morgue de Territet, où l'autopsie a été faite hier jeudi, à 3 ½ heures.

Le cercueil a dû quitter Montreux ce matin, vendredi, pour Lucerne, où l'ensevelissement aura lieu demain après midi, à 3 heures.

L'état des blessés

Octave Pittet, le cocher dangereusement atteint — il a reçu une balle dans le ventre — a subi, mardi soir, une grave opération qui a parfaitement réussi ; mais il s'est réveillé excessivement faible et avec beaucoup de fièvre. On craint à chaque instant qu'une péritonite se déclare. Les médecins ont fort peu d'espoir de le sauver.

M. Niklès, blessé à la cuisse et soigné à l'Infirmerie, est dans un état satisfaisant, de même que M. Georges Bær.

M. le notaire Favre, qui a eu la cuisse traversée de part en part, souffre encore beaucoup. Hier, toutefois, son état était satisfaisant.

Nouvelles arrestations

La police de Montreux a procédé à l'arrestation d'un troisième individu, qu'on suppose, à tort ou à raison, appartenir à la même bande que les deux Russes. C'est un individu très grand qui, mardi, a demandé des renseignements sur la Banque cantonale, à la laiterie Ruchet, rue de l'Eglise catholique, à Montreux. Ses allures étaient louches et la nature des informations qu'il a demandées porte à croire qu'il méditait quelque mauvais coup.

Enfin, hier après midi, les gendarmes arrêtaient un quatrième individu, qui remontait la Baie, en suivant le chemin parcouru par Nilista dans sa fuite de mercredi matin. L'individu arrêté est un Autrichien, porteur d'un permis de séjour à Genève ; il se trouvait en possession d'une certaine somme en or et se dit musicien.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Nid d'apaches. — A Marseille, la police vient de mettre la main sur une bande de tout jeunes malfaiteurs dont la spécialité était de dévaliser les maraîchers qui, venant à la première heure en ville, empruntaient l'avenue d'Arenc. Ces gamins, qui habitaient un souterrain en ruines, place Cazemajou, vivaient en communauté, ayant quitté leurs familles pour s'adonner au vol.

Le chef de cette bande, le nommé Henri Cain, plus communément appelé « Rigolo », n'a pas dix-huit ans et a déjà été condamné deux fois pour vol.

Ces jeunes garnements, qui ont été pincés au nid par une brigade de la Sûreté, ont été mis à la disposition du juge d'instruction, sous l'inculpation de tentative de meurtre, de vols à main armée et en réunion et d'attentats à la pudeur.

Le trou qui servait d'entrée à la caverne habitée par eux mesure cinquante centimètres de diamètre sur une longueur de quatre-vingts centimètres ; l'intérieur a huit mètres de profondeur sur deux mètres cinquante de largeur ; la voûte est formée par un rocher, et le sol est recouvert de sable très fin.

Poissons morts. — Le correspondant du *Sun*, de New-York, à Progreso (Yucatan) annonce que la côte de cette presqu'île est couverte, sur une distance de plus de dix kilomètres, d'une multitude de poissons morts, probablement à la suite d'une éruption sous-marine.

Une caverne de brigands. — La police de Lisbonne a découvert près de l'aqueduc romain une caverne de brigands, contenant huit cadavres et ossements de personnes disparues. Les bandits ont été arrêtés après une lutte acharnée.

Un crime de la Maffia. — A Radicena, près de Reggio, en Calabre, un jeune homme âgé de dix-sept ans a été tué par la *Maffia*, pour le punir de ses relations avec la police.

Trois des meurtriers et deux complices ont été arrêtés.

SUISSE

Pour mourir tranquille. — Dans la *Feuille officielle* du canton de Schwyz, le département des Finances relève une restitution anonyme de 500 fr. faite à la caisse de l'État. Un billet d'accompagnement disait simplement : « Pour pouvoir mourir tranquille. » La conscience du donateur était sans doute troublée par le souvenir d'impôts non payés.

Si tous gens de fortune qui se soustraient aux recherches du fisc éprouvaient le même remords et faisaient la même réparation, les caisses cantonales seraient peut-être toujours assez fournies.

Une fugue d'ours. — Un jeune ours s'est échappé mercredi après midi de sa cage, dans un cirque installé à Zurich. Des employés se mirent aussitôt à sa poursuite, mais l'animal en saisit un par le mollet et le jeta à terre.

Heureusement que les autres employés réussirent à le dégager et à ramener l'animal dans la cage.

La victime a été transportée à l'hôpital.

Tombé dans un précipice. — Un agriculteur du nom de P., habitant le Haut-de-la-Vy (Neuchâtel), avait disparu depuis quelques jours de son domicile. Toutes les recherches pour le retrouver avaient été vaines lorsque, mardi après midi, une troupe de citoyens se mirent à sa recherche. Dès le matin, on avait remarqué que les corbeaux se dirigeaient vers un point fixe de la montagne. C'est là, dans les rochers, qu'on découvrit le cadavre, au-dessus d'un précipice, retenu par une jambe prise entre des racines.

On ignore les circonstances qui ont amené cette triste fin.

Les drames de la folie. — Hier matin, jeudi, dans un accès de folie, un maître-tailleur de Rapperswyl a frappé de plusieurs coups de hache, à la tête, son fils âgé de dix-sept ans. La vie de celui ci est en danger.

Le coup fait, le père meurtrier, qui, depuis des années, donnait des signes de dérangement d'esprit, s'est jeté dans le lac de Zurich et s'est noyé.

Le crime de Güttingen. — Meyer, le meurtrier de Güttingen, est arrivé mercredi matin, à dix heures, à Frauenfeld, accompagné d'un agent zuricois, qui l'a remis aux autorités thurgoviennes. A midi, il était conduit par l'express à Kreuzlingen, sous la garde d'un caporal de gendarmerie. Le premier interrogatoire a commencé aussitôt.

La femme Zapf est attendue également un de ces jours.

L'enquête a établi que cette dernière avait envoyé de Güttingen 25 francs à Meyer, à Neuchâtel, avant que celui ci revînt pour la seconde fois à la villa de M. Rætzer. Il a été établi également que les blessures mortelles que portaient ce dernier ont été faites avec une tuile du toit.

Rage d'éléphant. — L'exhibition *India* était ces jours la plus grande attraction des Lausannois. Un après-midi, une école de filles visitait l'exposition. Arrivée près d'un des éléphants, une fillette donna à l'animal un rouleau de papier au lieu du sucre que la bête attendait. Celle-ci, furieuse, souleva de sa trompe la fillette et la lança à six ou huit mètres. L'imprudente écolière s'en est heureusement tirée sans aucun mal.

LA MONTAGNE HOMICIDE

Dans les alpes bavaroises

On mande de Partenkirche (Bavière), qu'un étudiant nommé E. Buchner, de Munich, qui faisait avec des camarades l'ascension du Dreithorspitze, a fait une chute de 150 mètres et s'est tué sur le coup.

---

3 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Les millions de Zézette

Par CHARLES SOLO

PROLOGUE

Les diamants du Cafre

Le mouvement avait été si brusque, si imprévu, que nul n'avait pu l'empêcher.

Jim devint blême un instant, il resta comme hypnotisé.

Puis il laissa échapper un rugissement de bête fauve, sa face passa du blanc au violacé.

Il se leva, porta sa lourde main sur Zimbo qui n'avait pas bougé, et l'abattit comme une masse.

Une seconde, il regarda le corps de sa victime étendue inerte sur le sol.

Mais sa rage n'était pas assouvie.

Il alla arracher à Swani le fouet que celui-ci avait rattaché à sa ceinture, et malgré les murmures des nègres, il se mit à frapper l'homme sans défense qui gisait à ses pieds.

La lanière de cuir tournoyait en sifflant autour de sa tête et venait s'abattre avec un bruit mat sur l'échine du pauvre diable qu'elle striait de raies sanglantes.

Déjà le dos, les reins, les épaules de Zimbo n'étaient qu'une bouillie rougeâtre.

Et Jim frappait, frappait toujours.

Autour de lui, les nègres qui n'avaient cessé de voir en Zimbo une sorte de sorcier, fils de roi, et qui, à ce titre, lui portaient une sorte de vénération, commençaient à protester à haute voix.

Bientôt, ils devinrent menaçants.

Joe, qui avait appris à connaître le caractère des Cafres et qui savait que ces demi-sauvages ont des colères terribles quand on les exaspère, craignit une rébellion.

Et il se dit qu'il était temps d'intervenir.

De son pas claudicant, il s'approcha de Jim et, lui saisissant le bras :

— Assez, frère ! ne vois-tu pas que l'homme est en passe de rendre l'âme.

Après avoir décrit un dernier cercle dans l'espace, après s'être abattu une dernière fois sur les membres du supplicié le fouet s'arrêta.

Jim jeta au loin l'instrument de torture.

Il alla droit à la table, s'empara de la fiole de gin, en porta le goulot à ses lèvres et la vida jusqu'au fond.

Alors, ivre de haine et d'alcool, il désigna le corps pantelant de la victime.

Et il dit de sa voix éraillée :

— Enlevez cette charogne ! Et jetez-la dans un fossé.

II

LA FÉE DU DÉSERT

C'était une bien belle figure que celle de M. Josselin, le maître de la ferme des « Chevillettes » et le voisin des Blackbaern.

Agé, en réalité, d'une quarantaine d'années, mais paraissant en avoir dépassé cinquante, de taille plutôt petite, le visage encadré d'une barbe longue et soyeuse, il portait dans tout son extérieur le cachet d'une infinie distinction avec, dans les traits, une expression de douceur et de bonté, que n'avaient encore pu effacer ni le hâle du désert sud-africain, ni le contre-coup moral des épreuves passées.

Au moment où nous pénétrons aux « Chevillettes » l'heure du repas vient de sonner.

Dans la salle commune, une dizaine de serviteurs nègres sont groupés autour de la table que préside M. Josselin, ayant à ses côtés une charmante blondinette de six à sept ans, au visage rose, joufflu et respirant la santé.

Mlle Lisette — Zézette pour ses amis — est adorable et adorée, elle le sait et ne se gêne pas pour en tirer prétexte d'une petite tyrannie, que chacun accepte sans murmurer.

Mais Zézette, en petite Française qu'elle est réellement, a le sentiment des convenances et elle se comporte à table comme doit le faire une demoiselle bien élevée.

Seulement, Mlle Zézette ne paraît pas en veine de gaîté ce jour-là, un pli de mauvais augure vient parfois rider sa gentille frimousse et, contrairement à son habitude, elle laisse sur son assiette, sans y toucher, le succulent morceau de bœuf que M. Josselin vient de lui servir.

Cette petite bouderie est bientôt remarquée.

— Mange donc, Zézette ! la viande va refroidir.

— Je n'ai pas faim !

— Est-ce que tu serais malade ?

— Je ne suis pas malade !

— Dans ce cas, tu t'es encore, malgré ma défense, gorgée de fruits ! Vraiment Paméla ne tient aucun compte de mes ordres.

Mlle Zézette ébauche une moue qui montre à n'en plus douter, combien elle est contrariée.

— Je n'ai pas mangé de fruits ! Je ne veux plus sortir avec Paméla.

Et rejetant sa fourchette sur la table :

— C'est Zimbo !... C'est Zimbo que je veux !

— C'est vrai ! voilà trois jours que nous ne l'avons vu ! Cela me paraît d'autant plus bizarre que le vieux nègre ne passait pas un jour sans venir aux Chevillettes où il avait toujours quelque surprise à offrir à Zézette, sa protégée, remarqua M. Josselin à haute voix.

— Sais-tu, père — reprit Mlle Zézette — sais-tu que je l'aime beaucoup, Zimbo !... il est bien vieux, bien laid et bien pauvre, mais ça ne fait rien, je l'aime beaucoup, beaucoup plus que Méla qui ne veut pas grimper aux arbres pour dénicher les oiseaux, et qui ne me donne pas des pierres avec lesquelles, plus tard, quand nous serons rentrés au pays de maman, je pourrai t'acheter un beau château.

La blondinette se tut et se mordit la lèvre.

En voyant le regard scrutateur de M. Josselin, sévèrement fixé sur elle, elle se dressa sur le travers de la chaise et se hissant jusqu'à l'oreille de son père, elle dit :

— Père, je suis une méchante petite fille, et je ne t'ai pas dit quelque chose qui m'est arrivé ! Est-ce que tu me pardonnes ?

La prière de l'enfant était si humble et si calme qu'il eut été cruel de se montrer rébarbatif.

— Je t'écoute, Zézette !

— Oui, mais tu dois me pardonner !

— C'est tout pardonné.

— Et tu dois promettre de ne répéter à personne ce que je vais te dire.

— Je promets.

— Eh bien, père ! quand Zimbo est venu me voir pour la dernière fois, il m'a remis une grosse pierre, comme celles que nous voyons l'été au fond du torrent. Je ne voulais pas l'accepter ; alors Zimbo m'a dit que les fées de la montagne la lui avait remise pour moi, que je devais précieusement la garder et que, plus tard, lorsque je serais grande elle se transformerait en un beau château comme dans les contes de la mère l'Oie !... Es-tu encore fâché, petit père ?

— Nullement, petite.

— Et tu ne gronderas pas Zimbo ?

— Sous la condition que tu viennes me montrer cette pierre.

— Oui, père. Et elle sera pour toi, si tu veux.

L'entretien entre le père et la fille en resta là pour le moment, mais M. Josselin était devenu songeur.

Et il murmura :

— Etrange ! étrange ! La légende qui fait une sorte d'auréole au vieux Cafre, aurait-elle après tout quelque fondement ?

Quand le repas fut achevé, et que les serviteurs s'en fussent retournés à leurs occupations, M. Josselin regagna le fumoir, une pièce de quelques mètres carrés, ayant vue sur la rivière, et où il aimait à se retirer quand il voulait se recueillir.

Il s'y trouvait depuis quelques instants, quand on frappa discrètement à la porte.

Mlle Zézette entra dans la chambre, un peu gênée, un peu rouge, et portant dans son tablier un objet qui, malgré ses modestes proportions, semblait excessivement lourd.

— Voici, père ! dit-elle, déposant sur la table un caillou de forme ovoïde et enveloppé d'une couche terreuse, de teinte grisâtre que rien ne semblait distinguer de ces fragments quartzeux qu'on trouve par milliers le long des routes de France.

Ce caillou, disons-nous, n'avait rien de particulier, il ressemblait à tous les cailloux, et certes, Zimbo avait dû se moquer de Mlle Zézette en lui annonçant qu'un jour elle pourrait l'échanger contre un beau château.

M. Josselin le prit sans prononcer un mot.

Tout d'abord, il le soupesa dans sa main et ne parut nullement étonné de son poids anormal.

A l'aide d'un instrument pointu, une tige d'acier en forme de burin, il se mit à gratter la couche terreuse.

Bientôt, il mit à découvert tout un côté du noyau intérieur du mystérieux caillou qui apparut sous la forme d'un corps vitreux à demi transparent et à reflets jaunâtres.

M. Josselin essaya d'entamer ce noyau mais le fer s'émoussa.

Le fermier sentit une grande émotion l'envahir, mais il fit un violent effort sur lui-même, replaça le caillou sur la table, et d'une voix légèrement altérée :

— Mademoiselle Zézette a fort mal fait de ne pas me parler de ce caillou.

— Dis, père ! Alors, c'est vrai qu'il se changera un jour en un beau château ?

— Zézette est une petite folle d'ajouter foi à des contes absurdes !... Peut-on bâtir un château avec une seule pierre ?

(A suivre.)

FRIBOURG

Tribunal militaire. — Le tribunal militaire de la IIme division s'est réuni hier à Fribourg, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Egger, grand-juge, assisté de MM. le capitaine Lehmann, capitaine auditeur; le capitaine Auberson, juge d'instruction; le capitaine Dupraz, greffier; et des juges suivants: capitaine Vonderweid, préfet d'Estavayer; capitaine Joray, de Delémont; capitaine Strübin, de La Chaux-de-Fonds; fourrier Terraz, du Locle; fourrier Claraz, de Fribourg; sergent Gerber, de Delémont.

Le tribunal s'est occupé en premier lieu du soldat Sch., du bataillon 17, accusé de désertion.

Le jour de l'entrée au service, Sch. était arrivé ivre sur les rangs. Le soir, il rentra chez lui et revint le lendemain à la Direction militaire pour demander où se trouvait son unité. On le lui indiqua et, au lieu d'aller *rejoindre son bataillon*, il rentra tranquillement à son domicile, sans plus s'inquiéter de rien, jusqu'à ce qu'il fût arrêté.

L'accusé était défendu par M. Bourgknecht, fils, avocat à Fribourg.

Le tribunal condamna Sch. à 3 semaines de prison, 1 an de privation des droits politiques et aux frais.

Le capitaine auditeur avait conclu à 2 mois de prison, 2 ans de privation des droits politiques et aux frais.

Le tribunal s'occupa ensuite du soldat P., de Dombresson (Neuchâtel), du bataillon 2 de carabiniers, également déserteur.

Ce soldat se trouvait en grand'garde dans la nuit du 5 au 6 septembre. On lui ordonna d'aller rendre à la ferme voisine des bidons qui avaient servi à transporter la soupe. Il y alla, mais ne revint pas rejoindre la grand'garde et se laissa faire prisonnier par le bataillon 1.

M. Piller, licencié en droit, à Fribourg, a fort bien défendu l'accusé.

Le tribunal a condamné P. à 1 mois de *prison sans déduction de la préventive*, 1 an de privation des droits politiques et aux frais.

Le capitaine auditeur avait conclu à 1 mois de prison, 1 an de privation des droits politiques et aux frais.

Enfin, le tribunal s'est occupé en dernier lieu du soldat D., de Saconnex (Genève), du bataillon 13, accusé de désertion.

D. s'était présenté à la visite sanitaire le jour de l'entrée en service, muni d'un certificat médical. Il ne fut pas exempté.

Le soir, dès qu'il fut licencié, il alla chez sa mère, qui habitait tout près de son cantonnement, lui dire qu'il n'était pas exempté. Il voulait retourner rejoindre son bataillon, mais, pendant qu'il était chez sa mère, il prit mal et dut se mettre au lit. Le médecin appelé lui fit un second certificat médical qui, malheureusement, on ne sait pour quelle cause, ne parvint pas aux autorités compétentes.

C'est ainsi que D. fut arrêté, le 7 septembre, et accusé de désertion.

M. *Moriaud, avocat* à Genève, défenseur de l'accusé, a fait un remarquable exposé des faits et a conclu à libération.

Le tribunal a libéré l'accusé, mais sans droit de recours contre la préventive.

Le capitaine auditeur avait conclu à 3 semaines de prison ou au renvoi à l'autorité pour punition disciplinaire.

Le tribunal militaire de la IIme division se réunira de nouveau, à Fribourg, le 2 octobre prochain.

Au « Peuple ». — *Le correspondant* fribourgeois du journal socialiste de Genève est allé ramasser dans l'ignoble journal l'*Action* de Paris un récit ordurier de faits qui se seraient passés dans les instituts de Mme Fumagalli, à Milan et à Turin, et il demande pourquoi la *Liberté* ne parle pas de ces faits.

Pour la simple raison que les horreurs que raconte l'*Action* ont été inventées par la presse anticléricale. Quant à la dame Fumagalli, nous ne la prenons pas sous notre protection. Il y a plusieurs semaines que nous avons écrit au sujet de ce qui lui était justement reproché et nous avons ajouté — ce qui est connu de tout Milan — que l'archevêque de cette ville l'avait signalée à la police et avait notifié qu'elle n'avait pas le droit de porter le costume religieux.

Voilà la vérité, dite encore une fois. Mais le correspondant du *Peuple* ne sait les nouvelles qu'avec quelques semaines de retard, et, pour en publier, il choisit celles qui sont fausses.

Projet de route. — A Allières, mercredi, une vingtaine de délégués vaudois et fribourgeois se rencontraient *pour une vision locale relative à un projet* de route. Il s'agirait de pratiquer une sortie pour les bois du Haut-Hongrin situés sur territoire vaudois. On voudrait y intéresser la commune de Montbovon, qui fait opposition, et l'Etat de Fribourg.

Tombée d'une fenêtre. — *Hier* soir, vers 6 ½ h., à la rue de la Samaritaine, une petite fille Widder, âgée de 6 ans, est tombée, d'une hauteur de quatre étages, dans une cour heureusement non pavée.

L'enfant a des blessures à la tête, mais n'a aucun membre brisé. Sa vie ne paraît pas en danger.

Un phénomène. — Il est né dernièrement à Bulle une fillette à deux visages. L'une des faces, celle de tout le monde, est normale; l'autre, postérieure, est noire et incomplètement dessinée. L'enfant se porte bien.

Chasse aux chamois. — Dans la Gruyère, le premier jour des chamois n'a pas été fructueux. Mais les chasseurs se sont rattrapés mardi, journée de massacre. Treize chamois étaient déjà en gare de Bulle mardi soir; le lendemain, il s'en expédia une dizaine. On dit que le groupe de Grandvillard a fait les meilleures prises.

Accident. — Hier jeudi, une famille *de notre ville qui séjournait à Villarlod* faisait ses préparatifs de déménagement pour rentrer à Fribourg. Un des enfants, un garçon de douze ans, voulut s'aider au transport d'un fourneau-potager. Le poids fut trop lourd pour lui, et le fournau-potager, en tombant, lui fit de graves blessures à la tête. Hier, l'état de l'enfant était considéré comme très grave; ce matin il semble qu'il y a un mieux.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, vendredi, à 8 ½ h., répétition ordinaire et communications diverses. Local : Brasserie Peier, Ier étage.

« *Cæcilia* », *chœur mixte de Saint-Jean.* — Ce soir, vendredi, à 8 ½ h., répétition à l'auberge du Schild, Ier étage.

AGRICULTURE

Concours de bétail

FRIBOURG, LES 17 ET 18 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 134
primés, 64 ; approuvés, 62

A. — RACE TACHETÉE NOIRE

I. Taureaux

1re *classe*

Propriétaires	Domicile	Prime
Roulin, Domin.	Treyvaux	Fr. 280
Syndicat d'élevage	Givisiez	» 280
Ecole d'agriculture	Grangeneuve	» 250
Schœpfer, Nicolas	Morvin	» 250
Wæber, Jean-Jos.	Treyvaux	» 250
Spielmann, frères	Senèdes	» 250
2me *classe*		«
Peiry, Etienne	Treyvaux	» 190
Sciboz, frères	»	» 180
Schouwey, Marcel.	Ependes	» 170
Brunisholz, Louis	Montévraz	» 170
Wæber, Jean-Jos.	Treyvaux	» 160
Perler, Madeleine	Senèdes	» 150
Gottrau, Rodolphe	La Riedera	» 150
3me *classe*		
Dousse, frères	Treyvaux	» 100
Yerly, Victor	»	» 100
Yerly, Jean-Joseph	»	» 100
Papaux, frères	»	» 100
Perler, Toussaint	Givisiez	» 100
Peiry, Etienne	Treyvaux	» 100

II. Taurillons

2me *classe*

Bongard, Casimir	Ependes	» 100
Wæber, Jean-Jos.	Treyvaux	» 100
Peiry, Etienne	»	» 100
Wæber, Jean-Jos.	»	» 100
Roulin, Domin.	»	» 100
Clément, Philippe	Ependes	» 100
Peiry, Etienne	Treyvaux	» 100
Dousse, Pierre	Arconciel	» 100
3me *classe*		
Philipona, Maxime	Treyvaux	» 100
Biolley, frères	Bonnefontaine	» 100
Papaux, frères	Treyvaux	» 100

B. — RACE TACHETÉE ROUGE

I. Taureaux

1re *classe*

Syndicat d'élevage	Treyvaux	» 300
Cochard, Jules	Monteynan	» 280
Ecole d'agriculture	Grangeneuve	» 280
Gasser, Ferdinand	Le Mouret	» 250
2me *classe*		
Piccand, frères	Farvagny-P.	» 170
Rolle, Vincent	Grenilles	» 150
Mauron, Alphonse	*Autigny*	» 150
3me *classe*		
Sahli, Benedict	Ependes	» 100
Rudaz, Jules	Givisiez	» 100
Ecole d'agriculture	Grangeneuve	» 100
Chollet, Henri	Le Guintzet	» 100
Grand, Alphonse	Vuissens	» 100
Tschannen, frères	Seedorf	» 100
Gerber, frères	Courtanay	» 100

II. Taurillons

1re *classe*

Kolly, Casimir	Essert	» 140
Blaser, Nicolas	Ependes	» 140
Reynaud, Mariette	*Posat*	» 140
2me *classe*		
Wæber, Aloys	Estavayer Gib.	» 100
Sciboz, Alfred	Treyvaux	» 100
Macheret, Joseph	Rueyres-St-L.	» 100
Kolly, Casimir	Essert	» 100
Niclass, Léon	Farvagny Gr.	» 100
Roulin, Virginie	Grenilles	« 100
Piccand, Alfred	Farvagny	» 100
Rolle, frères	Rueyres-St-L.	» 100
3me *classe*		
Clément, Joseph	Fribourg	» 100
Oberson, Mariette	Farvagny	» 100
Andrey, François	Farvagny	» 100
Hostettler, frères	Corjolens	» 100
Cuennet, Joseph	Grolley	» 100
Clerc, Joseph	Rossens	» 100
Reynaud, Joseph	Farvagny	» 100
Dévaud, Claude	Autafond	» 100
Clément, Joseph	Fribourg	» 100

III. Verrats

Propriétaires	Domicile	Classe	Prime
Roulin, Dom.	Treyvaux	Ire	Fr. 50
Broillet, Louis	Ponthaux	Ire	» 40
Repond, F.	Rueyres	IIme	» 30
Broillet, Louis	Ponthaux	IIme	» 30
Monney, J.	Corserey	IIme	» 30
Wæber, Jos.	La Sonnaz	IIme	» 30
Repond, F.	Rueyres	IIIme	» 20
Roulin, Dom.	Treyvaux	IIIme	» 20
Grossrieder, C.	*Sonnewyl*	IIIme	» 20
Cochard, Jules	Monteynan	IIIme	» 20
Bæchler, H.	Marly-le-Gr.	IIIme	» 20
Sciboz, frères	Treyvaux	IIIme	» 20
Schœpfer, N.	Morvin	IIIme	» 20

V. Boucs

Angeloz, Ls	Corminboeuf	Ire	» 30
Guillet, Jos.	Treyvaux	IIme	» 20
Sapin, Jean	Autigny	IIme	» 20
Bongard, J.	Ependes	IIIme	» 10

IV. Béliers

Blaser, Nicol.	Ependes	Ire	» 30
Tschannen, fr.	Seedorf	Ire	» 30
Kolly, Casimir	Essert	Ire	» 30
Tschannen, fr.	Seedorf	IIme	» 20
Peiry, Maxime	Montévraz	IIme	» 20
Gross, Alph.	Arconciel	IIme	» 20

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES

18 *septembre.* — Scheurer, Marie, fille de Frédéric, tonnelier, d'Agrimoine, et de Mathilde, née Siffert, rue Grimoux, 11.

Eicher, Hélène, fille de Christophe, manœuvre, d'Ueberstorf, et d'Alphonsine, née Nonlanthen, rue de Lausanne, 31.

Ceriani, Nathal, fils de Pierre, maçon, de Tradate (Italie), et de Joséphine, née Dougoud, Neuveville, 57.

Mazzola, Roger, fils de Jean, cordonnier, de Saxon (Valais), et de Bertha, née Jaquenoud, rue des Alpes, 23.

Rohrbasser, Paul, fils d'Henri, électricien, de Fribourg, et d'Emma, née Corpataux, Neuveville, 97.

DÉCÈS

18 *septembre.* — Kowalski, Jean, époux d'Ida Mass, née Heimgartner, doreur, de Varsovie, 66 ans, Montrevers, 355.

Calendrier

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Quatre-temps

Jour de jeûne et d'abstinence

Saint MATTHIEU

apôtre et évangéliste

Né en Galilée, il s'appelait d'abord Lévi et était receveur des impôts pour le compte des Romains. Jésus le vit à son bureau de perception et l'appela. Matthieu le suivit. Après avoir prêché dans la Judée, saint Matthieu porta l'Evangile en Ethiopie, où il resta 23 ans.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg

Altitude 642m

Longitude Est Paris 4° 49' 15", Latitude Nord 46° 47' 38

Du 20 septembre 1907

BAROMÈTRE

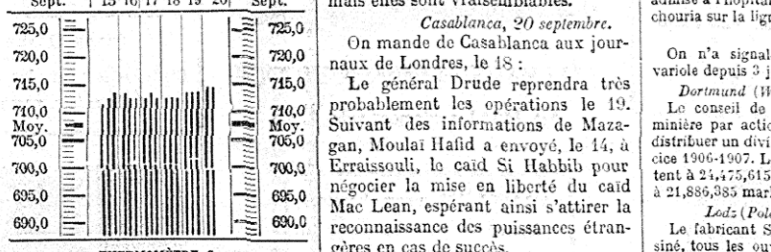

THERMOMÈTRE C.

Sept.	14	15	16	17	18	19	20	Sept.
8 h. m.	12	9	6	4	8	8		8 h. m.
1 h. s.	16	12	11	13	11	11		1 h. s.
8 h. s.	11	11	11	13	12			8 h. s.

Vent { Direction S.-O.
Force léger

Etat du ciel *brouillard*

Sarine au Pont de Saint-Jean : hauteur, m. 1,40.

Température : 11°

Etat de l'eau : clair.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich :

Température à 8 heures du matin, le 20 septembre :

Paris	8°	Vienne	9°
Rome	19°	Hambourg	13°
Pétersbourg	4°	Stockholm	11°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 20 septembre, à 7 h.

Les températures les plus élevées sont : Lausanne, Montreux, 14° ; Lugano, Vevey, 13° ; Genève, Thoune, Interlaken, 11° ; Zermatt, Saint-Gall, Coire, 10°. Les températures les plus basses sont : Davos, St-Moritz, Neuchâtel, 4° ; Lucerne, Göschenen, 6°.

Brouillard à Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Bâle, Interlaken, Saint-Gall, Glaris. Très beau temps à Lausanne, Vevey, Sierre, Neuchâtel, Lucerne, Lugano, Ragaz, Coire.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 20 septembre, midi.

Brumeux, le matin. Hauteurs, clair et doux.

ÉPHÉMÉRIDES HISTORIQUES

21 septembre 1451. — Mort de Louis de la Palud, évêque de Lausanne.

21 septembre 1514. — Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, consacre l'église agrandie des Saints-Ours et Victor, à Soleure.

21 septembre 1558. — Mort de Charles-Quint, au monastère de Saint-Just.

21 septembre 1792. — En France, la Convention abolit la royauté et proclame la République.

DERNIÈRE HEURE

Saint-Siège

On annonce la mort de M. Angelo Sarto, frère du Pape.

Angelo Sarto fut autrefois soldat impérial, au temps où Venise était sous la domination autrichienne. Rentré dans son pays, il avait pris un petit commerce d'épicerie et comestibles.

En dernier lieu, il était modeste fonctionnaire des postes à Asola, près de Mantoue.

⁂

On télégraphie de Rome au *Temps :*

Les modernistes adoptent vis-à-vis de l'encyclique une attitude imprudente qui risque de leur donner vraiment le caractère de rebelles. Le bruit court en effet que plusieurs écrivains ecclésiastiques *auraient l'intention de s'adresser à des* éditeurs anticléricaux, et le *Giornale d'Italia*, devenu quasiment l'organe des modernistes romains, annonce un projet d'entente internationale pour la création d'une société d'édition internationale pour publications religieuses non autorisées et un service de propagande par la presse. La première publication de la société serait une réponse à l'encyclique.

France

On annonce que le nouvel évêque de Troyes sera M. l'abbé Laurent Monnier, du diocèse de Besançon, prêtre de Saint-François de Sales.

⁂

L'assemblée générale du Grand Orient de France a procédé hier matin à la nomination du tiers sortant, soit de 11 membres, du conseil de l'ordre.

A l'exception de M. Arthur Groussier, socialiste, tous les autres membres du conseil de l'ordre appartiennent à l'opinion radicale et radicale socialiste. Le président du conseil de l'ordre est, comme on sait, le sénateur Desmons.

Espagne

Le couple royal espagnol attend un nouvel héritier.

Dépêches

Les affaires du Maroc

Tanger, 20 septembre.

Les nouvelles de Mazagan ont rapporté le bruit de la saisie à Marakech, par Moulaï Hafid, de la maison Hans Richter, restée favorable à Abd-el-Aziz. Moulaï-Hafid aurait également saisi la maison du docteur anglais Verdon, actuellement à Tanger, pour la même raison. Comme aucun Européen n'est resté à Marakech, il est difficile de contrôler ces nouvelles, mais elles sont vraisemblables.

Casablanca, 20 septembre.

On mande de Casablanca aux journaux de Londres, le 18 :

Le général Drude reprendra très probablement les opérations le 19. Suivant des informations de Mazagan, Moulaï Hafid a envoyé, le 14, à Erraissouli, le caïd Si Habbib pour négocier la mise en liberté du caïd Mac Lean, espérant ainsi s'attirer la reconnaissance des puissances étrangères en cas de succès.

Paris, 20 septembre.

Il résulte des renseignements officiels parvenus hier jeudi au gouvernement que le nombre des indigènes rentrant à Casablanca s'accroît chaque jour. Les indigènes déclarent que les tribus les plus rapprochées de Casablanca se prononcent pour la soumission. Le général Drude fait surveiller les rassemblements de Marocains qui se forment à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Casablanca. Une conférence a eu lieu mercredi soir entre M. Regnault, le général Drude, l'amiral Philibert et le consul de France à Casablanca, M. Malpertuy.

Perse et Turquie

Téhéran, 20 septembre.

Au cours de la séance d'hier jeudi du parlement persan, plusieurs députés ont violemment attaqué le gouvernement pour son manque de fermeté en présence de la violation des frontières, par les Turcs. Le gouvernement a été avisé que les membres du parlement attendraient jusqu'à demain samedi et que si, à ce moment-là, aucune mesure n'a été prise, ils s'adresseront au peuple et lui demanderont les fonds nécessaires à la constitution d'une armée suffisante pour chasser l'ennemi.

Collision de trains. Trente morts

Mexico, 20 septembre.

On annonce d'El Paso (Mexique) qu'un train express est venu en collision avec un train de marchandises à El Carnacion; il y aurait une trentaine de morts et de nombreux blessés. La compagnie reconnaît l'accident, mais se refuse à donner des détails.

La tempête à Terre-Neuve

St-Jean de Terre-Neuve, 20 septembre.

La tempête d'équinoxe d'automne a éclaté hier; c'est la plus terrible que l'on ait vu depuis 40 ans. Onze navires se sont échoués sur les divers bancs; plusieurs sont complètement détruits et leur chargement de poisson perdu. Les dégâts sont énormes.

Le yacht du tsar

Copenhague, 20 septembre.

Une dépêche de Helsingfors aux journaux annonce que le yacht impérial *Standart* a été renfloué hier jeudi après midi.

Traité franco-canadien

Paris, 20 septembre.

Le nouveau traité de commerce entre la France et le Canada a été signé hier jeudi après midi au ministère des affaires étrangères. Les détails du traité ne seront pas publiés actuellement et le traité sera d'abord soumis aux parlements français et anglais.

A Vladivostock

Saint-Pétersbourg, 20 septembre.

La *Gazette de la Bourse* publie une dépêche de Vladivostock disant qu'il est question de renforcer les fortifications de la ville, d'établir un port à *Nicolaïeff, et de construire d'immenses* casernes à Kabarowsk. Ces travaux coûteront 37 millions de roubles.

Nouvelles diverses

Monte Carlo, 20 septembre.

(*Sp.*) — Hier jeudi a eu lieu un nouvel et très long interrogatoire des assassins d'Emma Lievin. Vere Goold a maintenu ses déclarations précédentes et affirmé que sa femme participa au crime et s'aida à dépecer le cadavre. Il a confirmé qu'Emma Liévin avait sur elle 16 louis et non 7 fr. *comme le prétendait sa femme. Goold a* reconnu qu'il avait porté les deux coups mortels. Interrogé sur la provenance des dix blessures que la victime portait sur la tête, il a répondu : « C'est ma femme qui a dû faire cela » ! En présence des bocaux contenant les viscères de sa victime Vere Goold s'est écrié : « Je reconnais maintenant toute l'horreur de mon crime. » La femme Goold a reconnu que c'est elle qui a offert le petit verre de liqueur à Emma Lievin et qu'elle a bu avec elle. Mise en présence des viscères de la victime, la femme Goold est restée absolument impassible. L'interrogatoire s'est terminé vers midi. On a servi *à dîner aux prisonniers dans le bâtiment* ou a eu lieu leur interrogatoire. Pour éviter des manifestations, ils n'ont été reconduits à la maison d'arrêt que pendant la nuit.

Saint-Pétersbourg, 20 septembre.

Une jeune fille de 13 ans, présentant tous les symptômes de la peste bubonique, a été admise à l'hôpital militaire de la gare Mandchouria sur la ligne du transibérien.

Vienne, 20 septembre.

On n'a signalé aucun nouveau cas de variole depuis 3 jours.

Dortmund (Westphalie), 20 septembre.

Le conseil de surveillance de la société minière par actions Hartener a décidé de distribuer un dividende de 12 % pour l'exercice 1906-1907. Les recettes totales se montent à 24,475,615 marks et le bénéfice brut à 21,886,385 marks.

Lodz (Pologne russe), 20 septembre.

Le fabricant Silberstein ayant été assassiné, tous les ouvriers de sa fabrique, environ 800 hommes, ont été mis hier jeudi en prison préventive.

Lodz, 20 septembre.

Une grève a de nouveau éclaté dans les filatures de Lodz.

Strasbourg, 20 septembre.

Les entrepreneurs de Strasbourg ont décidé à l'unanimité, hier jeudi, de prononcer le lock-out de tous les manœuvres. Environ mille ouvriers seront atteints par cette mesure.

Dublin, 20 septembre.

On mande au *Lokalanzeiger* qu'un grand nombre d'objets précieux, parmi lesquels de riches cadeaux royaux et impériaux appartenant à l'épouse de lord Sheffield ont été volés dans le château de ce dernier. On n'a découvert aucun indice permettant de mettre la police sur la trace des voleurs.

Londres, 20 septembre.

Le *Freemans Journal* de Dublin apprend de Londres que les autorités de cette ville s'attendent à ce que les bijoux volés au château de Dublin soient restitués dans quelques jours. L'inactivité de la police a causé beaucoup de surprise. On prétend que la police de Londres a reçu l'ordre du ministre de l'Intérieur, dans les trois jours qui suivirent la disparition des bijoux, de ne faire aucune démarche pour retrouver les précieux joyaux.

SUISSE

Escrocs internationaux

Berne, 20 septembre.

La police bernoise a fait hier, dans un des premiers hôtels de la ville, une capture qui paraît bonne. Il s'agit de deux escrocs, dont la présence était signalée depuis 1903 à Londres, Monte-Carlo, Nice, Ostende et Paris, sans que l'on fait jamais pu leur mettre la main dessus. Il semble bien que cette fois ils aient été pris.

Les deux personnages avaient la *veille soutiré au jeu, à une autre* personne, en séjour dans l'hôtel, une somme de 2600 francs. On a retrouvé au bureau anthropométrique leurs fiches et leurs photographies. Ce sont deux Américains, qui menaient grande vie et étaient toujours mis avec une parfaite élégance. L'un d'eux avait toujours avec lui 20 paires de bottines.

Ingratitude socialiste

Berne, 20 septembre.

On lit dans le *Grütlianer :*

Le comité directeur du parti socialiste du canton de Berne a fait parvenir au secrétaire du parti cantonal, M. Karl Moor, qui se trouve actuellement à Nuremberg, sa révocation par lettre chargée.

Chambres fédérales

Conseil national. (*Présidence de M. Décoppet, président.*)

Berne, 20 septembre.

Ouverture, 8 ¼ h.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CONFÉDÉRATION. — M. *Speiser :* La commission des finances a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport présenté par le Conseil fédéral, en date du 17 juin 1907.

Tout en se déclarant d'accord avec les conclusions du Conseil fédéral, le rapporteur formule diverses observations au sujet de l'établissement du budget.

En ce qui concerne le rendement des douanes, M. Speiser se déclare certain que nous serons en état de faire face aux dépenses résultant de la loi militaire et de la loi sur les assurances sans nous priver du nécessaire.

La commission propose en conséquence de prendre acte, avec approbation, du rapport du Conseil fédéral.

M. *Scherrer-Füllemann :* Le rapport du Conseil fédéral est, sans contredit, trop optimiste. Il est impossible d'admettre que les recettes douanières suivent à l'avenir, et pour une longue période, un mouvement ascensionnel constant.

Après un discours de M. *Comtesse*, conseiller fédéral, on a pris acte du rapport du Conseil fédéral.

⁂

Conseil des Etats. (*Présidence de M Wirz, président*).

Berne, 20 septembre.

Ouverture : 9 h.

FORCES HYDRAULIQUES. — La discussion est reprise sur les trois premiers alinéas de l'art. 24*bis* constitutionnel, que M. *Cardinaux*, président de la commission, propose de rédiger comme suit :

« L'utilisation des forces hydrauliques est placée sous la surveillance de la Con*fédération.*

« La législation fédérale édictera, en ce qui concerne l'octroi et la teneur des concessions de forces hydrauliques, ainsi que le transport et la distribution de l'énergie électrique, les dispositions nécessaires pour sauvegarder les intérêts publics et assurer l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques.

« Sous réserves de ces dispositions générales, les cantons conservent le droit d'octroyer des concessions. »

M. *Usteri* recommande l'adoption du texte proposé par le président de la com*mission.*

M. *Isler* propose le texte suivant :

2me alinéa : La législation fédérale édicte les dispositions générales nécessaires pour sauvegarder, etc.

3me alinéa : Pour les surplus, les cantons conservent le droit d'octroyer les concessions et d'en déterminer le contenu.

Au 4me alinéa, MM. *Cardinaux* et *Morgenthaler* ont déposé la proposition suivante :

« Lorsqu'il s'agit de capter les forces motrices de sections de cours d'eau communes à plusieurs cantons, et qu'une entente entre les cantons n'a pu intervenir, ou de sections de cours d'eau formant la frontière du pays, il appartient à la Confédération, après avoir entendu les cantons intéressés, d'octroyer les concessions. »

M. *Bolli*, de Schaffhouse, propose une nouvelle adjonction, qui donne lieu à une longue discussion. Finalement, tout est renvoyé à la commission pour revi*sion du texte et examen des nouvelles* propositions.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, à 4 ½ heures.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

✝

La famille Kowalski a la douleur de faire part à ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de leur cher père,

Monsieur J.-B. Kowalski

doreur

décédé à l'âge de 68 ans, après une longue et douloureuse maladie, le 18 septembre, à 8 ½ heures du soir.

L'enterrement aura lieu samedi 21 septembre, à 8 heures du matin. Office à 8 ¼ h.

Domicile mortuaire : Montrevers, 355.

R. I. P.

Les conserves de viande Armour représentent une viande fraîche et *bon marché*. Fabriquées sous les règlements très rigoureux de la nouvelle loi américaine sur la visite des viandes, elles présentent toutes les garanties d'une qualité irréprochable.

Dr CHASSOT
de retour

Raisins du Valais
[O. de Riedmatten, Sion.
4 fr. la caisse de 5 kg., franco.

Les 22, 23 et 24 septembre
BÉNICHON
aux Bains de Matran
BONNE MUSIQUE
M.-J. Mollard, hôtelier.

Magasin à louer
pour de suite au haut de la rue de Lausanne, côté droit.
S'adresser par écrit sous chiffres H 3907 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 3673

Beaux raisins de table tessinois
Caissette de 5 kg. Fr. **2.—**
» » 10 » » **3.50**
» » 15 » » **4.75**
Raisins tessinois pour la fabrication de vin, 16 fr. les 100 kg. 3699
Fils de Stefano NOTARI, Lugano.

Mises publiques
Le soussigné vendra en mises publiques le **30 septembre 1907,** à la *pinte de Corminbœuf,* à 2 h. de l'après-midi, sa maison, située à Corminbœuf, comprenant 2 chambres, cuisine, grange, écurie, un beau jardin avec arbres fruitiers.
Fribourg, 15 septembre 1907.
Pour renseignements, s'adresser à **Sapin, Joseph,** *rue de l'Hôpital, N° 31,* **Fribourg.**

A Beauregard
un prêtre cath. **demande** une chambre meublée, pour un mois.
S'adresser sous H 3900 F. à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 3660

A louer, pour tout de suite ou plus tard, au quartier du Moléson
1 beau logement
de 4 chambres, cuisine, chambre de bain, galetas, cave et part au jardin. Lumière électrique. — S'adresser à **Jos. Clerc,** *entrepreneur.* 2758

Mises publiques
L'office des faillites de la Sarine procédera à la maison judiciaire, à Fribourg, mercredi 25 septembre, à la vente à tout prix :
a) **des immeubles portant les Nos 292 et 293, situés à proximité du restaurant des Charmettes, à l'avenue de Pérolles, consistant en 2 bâtiments neufs, ne formant qu'un seul bloc de construction. (taxe cadastrale : 195,081 fr.).**
b) **des immeubles portant les Nos 225 et 226, situés au plateau de Pérolles, consistant en 2 bâtiments de 5 et 3 logements, avec magasins, caves et mansardes. (taxe cadastrale : 81,061 fr.).**
Le 1er groupe sera exposé en mises à 10 h. du matin et le 2me à 2 h. de l'après-midi.
Voir conditions au bureau de l'office. 3664

Jumelles
Une paire de jumelles a été oubliée **lundi 9 courant,** dans un établissement public de **Villaz-St-Pierre.** 3631
Les réclamer contre désignation convenable, à **M. Henri Sallin,** à **Villaz-St-Pierre.**

On demande pour le 1er octobre
UNE FILLE
robuste et travailleuse, comme **fille de cuisine.** Bon gage
CAFÉ CONTINENTAL, Fribourg.

ON DEMANDE
pour de suite, **une apprentie tailleuse.** 3698
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H3917F.

A LOUER
dans **la maison N° 30,** rue de Lausanne, un
vaste appartement
au 2me étage. Situation splendide. Entrée immédiate.
S'adresser à **M. Hartmann,** *notaire,* à **Fribourg.** 1216

Profitez de l'occasion
Lundi 23 septembre, dès 1 heure de l'après-midi, le soussigné vendra en mises publiques, à la **grande salle de l'auberge de Treyvaux,** une grande quantité d'articles de ménage, ainsi que beaucoup de marchandises trop longues à détailler.
Les marchandises seront liquidées à n'importe quel prix. H 3888 F 3656-1560
Quartenoud, Joseph, nég.

Bénichon
AVEC BONNE MUSIQUE
à l'auberge de Courtepin
les 22, 23 et 24 septembre
3657-1561 INVITATION CORDIALE
Piller, *aubergiste.*

Volailles fines de Bresse
Prix du jour, 2 fr. 90 le kilo
R. LARGE, Fribourg

ÉCOLE D'INGÉNIEURS
de l'Université de Lausanne
Cet établissement d'instruction technique supérieure comprend les divisions du **génie civil,** de **mécanique,** d'**électricité** et de **chimie industrielle.** La durée des études y est de sept semestres, à la suite desquels l'Université délivre, après examens spéciaux, le diplôme **d'ingénieur.**
UN COURS PRÉPARATOIRE
d'une année est annexé à l'école. Il est destiné aux candidats immatriculables à l'Université, mais qui ne *possèdent pas les* connaissances scientifiques spéciales nécessaires pour l'admission en première année.
Les cours du semestre d'hiver 1907-1908 commenceront le **lundi 21 octobre 1907.** Les examens d'admission auront lieu le vendredi 18 octobre 1907.
Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 octobre 1907, par la Direction soussignée, qui enverra sur demande le programme des cours et les conditions d'admission. H 33657 L 3173
Direction de l'Ecole d'ingénieurs.

A louer, à personne tranquille
jolie chambre
meublée, indépendante, *Beauregard, 22.* H 3885 F 3655
S'y adresser à midi ou le soir.

Bonne cuisinière
très propre, brave et active, est demandée. 40 fr. par mois.
S'adresser à *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H 3881 F. 3648

On demande un
JEUNE HOMME
comme garçon d'office et **une simple fille comme fille de cuisine.** H 3847 F 3624
S'adresser à l'**Hôtel du St-Maurice, Fribourg.**

On demande une bonne
cuisinière
Bon gage.
Adresser les offres sous chiffres H3841F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 3615

ATTENTION
Où allons-nous dimanche, lundi & mardi
les 22, 23 et 24 septembre
à la BÉNICHON
à Belfaux
où vous serez tous bien accueillis.
Se recommandent, H 3905 F 3671-1571
Les tenanciers.

Plumes à réservoir
en or, 14 carats
5 fr. la pièce
C. MARON
papet., registres, copie de lettres
Badenerstrasse, 8
ZURICH

MAISON S. KNOPF
Fribourg

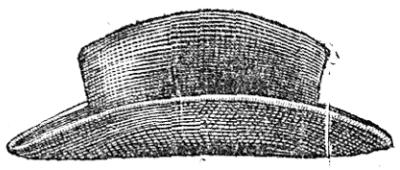

CHAPEAUX de feutre p. HOMMES
Art. 12102, seulement noir, **3.95**

CHAPEAUX pour enfants, façon Jean-Bart, en feutre, toile de cuir, etc., en noir, blanc, bleu marin et grenat
2.75–5.75
Petits chapeaux ronds, en feutre, mou, grenat, marin, blanc
depuis **1.35–1.85**

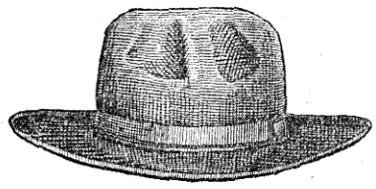

CHAPEAUX de feutre, p. HOMMES
Art. 14046, seulement noir, **2.50**

BÉRETS en peluche, toile de cuir feutre, drap et molleton pyrénée, en bleu marin, gris, blanc, noir, grenat
depuis **0.85–4.75**

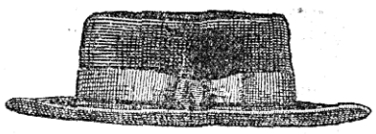

CHAPEAUX de feutre p. HOMMES
Art. 14044, seulement noir, **1.95**

CASQUETTES pour hommes et garçons, en velours, toile de cuir, drap, feutre, etc., dans les plus nouvelles formes
depuis **0.95–4.75**
OCCASION : un lot de casquettes de la saison passée, **0.50**

CHAPEAUX de feutre p. HOMMES
Art. 13327, seulement noir, **3.75**

PARAPLUIES pour hommes, dames et enfants, dans un choix immense
2.25–14.—
EN TOUT-CAS, couleurs, pour dames
9.50–15.—

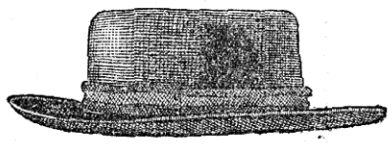

CHAPEAUX de feutre p. HOMMES
Art. 1403, en noir, brun et beige avec ruban couleur, **3.85**

Chapeaux de feutre pour jeunes gens, depuis 1.50.

Maison S. KNOPF, Fribourg

CONCOURS
La ville de Fribourg met au concours les travaux pour la construction **d'un édicule, abri et W.-C., sur la Place des Ormeaux.**
Prendre connaissance des plans et conditions au bureau de l'Edilité et y déposer les soumissions jusqu'au jeudi 26 septembre, à 5 h. du soir.

Bénichon des Charmettes
Dimanche, lundi & mardi
22, 23 & 24 septembre 1907
Orchestre
HELVETIA de GENÈVE
Service supplémentaire de tramways.

A l'occasion de la
BÉNICHON
on trouvera au magasin H 3511 F 3301-1331
Chs GUIDI-RICHARD
14, rue de Lausanne, 14
un bel assortiment de marchandises fraîches, telles que :
sucres, cafés, épices (pures), saindoux, beurre, etc., etc.
aux plus bas prix du jour.

VINS
blancs et rouges, de 1re qualité, à des prix très avantageux, chez Jules SCHMUTZ, Grand'Rue, 30.

AVIS IMPORTANT
J'ai l'avantage d'aviser mon honorable clientèle qu'à partir du **25 juillet,** j'ai remis ma fabrique, ainsi que ma clientèle de la Suisse française à **M. Gingins,** *fabrique de draps,* à **Payerne,** que je puis vous recommander comme fabrication très soignée.
Fribourg, le 20 août 1907.
J. REINHARDT.
Se référant aux lignes ci-dessus, le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant sa fabrication, tels que : filage de laine, fabrication de mi laine, cheviot, Bukskin, etc., etc. Travail prompt et soigné. Echange de laine de moutons, contre marchandises terminées.
Payerne, le 20 août 1907.
J. GINGINS.
Succursale à Romont, ouverte tous les jours, mais s'y présenter de préférence le mardi.
Morat : Tous les mercredis, vis-à-vis de la poste ;
Fribourg : Jours de marchés et foires : **Café du Gothard, Pont-Muré** (dès le 7 septembre).
Echange contre laine. H 3487 F 3284-1531
Se recommande,
J. GINGINS.

BANQUE POPULAIRE SUISSE
Capital & réserves : Fr. 43,500,000.—
Nous émettons actuellement, au pair, des
Obligations 4 1/4 %
à 3 ans fixe, dénonçables ensuite réciproquement à 6 mois.
Les titres sont délivrés en coupures de fr. 500.—, 1000.— et 5000.—, **nominatives** ou **au porteur.** Les coupons semestriels sont payables sans frais auprès de tous les sièges de la Banque. H 930 F 3320
Nous acceptons dès maintenant des versements et des commandes pour des titres à libérer plus tard.
Banque Populaire Suisse, Fribourg.

Aux bègues. Un nouveau cours pour la guérison du bégaiement commencera sous peu. Durée : trois semaines. — Pour renseignements, s'adresser : **Dr A. Wyss,** *26, rue de Candolle,* **Genève.**
Aux sourds. Un nouveau cours de rééducation auditive par la méthode auro visuelle du Dr A. Wyss, commencera prochainement. Durée : six semaines.
Pour renseignements, s'adresser : **Dr A. Wyss,** *26, rue de Candolle,* **Genève.** 3699

Boucherie CANTIN
Grand'Rue, 61
vendra dès ce jour viande 1re qualité, de 65 à 75 cent. le demi-kilo, au comptant. Veau, mouton, toujours bien assorti.
Tous les mercredis se trouvera sur le Marché des Places.
Se recommande. 87
Téléphone.

Fourniture de foin
Les **fournitures de foin** de la récolte de cette année sont par les présentes mises au concours.
Les prescriptions de fourniture peuvent être réclamées auprès de l'office soussigné.
Les offres doivent être adressées sous pli cacheté et munies de la suscription : « Soumission pour foin » d'ici au **10 octobre 1907,** franco, au **Commissariat central des guerres.**
Berne, le 18 septembre 1907. H 6845 Y 3700

MM. WECK, AEBY & Cie
délivrent des certificats de dépôts à
4 1/4 %
nominatifs ou au porteur, fermes pour trois ans et dès lors remboursables moyennant un avertissement préalable de six mois H 1044 F 1151-454

Egaré
un chien, manteau blanc et jaune, répondant *au nom de Béri.*
Prière de le ramener à la **ferme de M. de Zurich, Pérolles, Fribourg.** 3695

Dr H. GANGUILLET
dentiste-américain
diplômé des Facultés de Genève et de Philadelphie
succes. de M. Ch. Broillet
médecin-dentiste
A PAYERNE
Consultations tous les **jeudis,** de **8 à 12 h.** et de **2 à 4 h.**
Maison Comte-Rapin
vis-à-vis du Café du Pont

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. gratis. **H. Frisch,** expert comptable, *Zurich F, 38.* 256

A LOUER
un appartement au Petit-Rome, *ferme de l'Orphelinat.*
Pour renseignements, s'adresser à l'**Orphelinat.**

On demande pour un petit ménage
une fille
sachant cuire et au courant des divers travaux. 3702
S'adr. : **31, rue de Romont.**

A LOUER
au rez-de-chaussée, **rue de Lausanne, 34** (2me étage, côté rue des Alpes), une grande et belle chambre boisée, située au soleil, meublée ou non. Pourrait convenir à un ecclésiastique, à un professeur ou comme **bureau.**
S'adresser **rue de Lausanne, 34.** H 3794 F 3581